



A retenir

CICADELLE VERTE

Les populations larvaires sont en train de remonter. Surveillez toutes vos parcelles, les populations peuvent être très hétérogènes d'une parcelle à l'autre.

MILDIU

Des symptômes sont présents. La pression diminue et les conditions météorologiques de la semaine ne sont pas favorables au développement de la maladie.

OIDIUM

Les symptômes sont fréquents. Restez vigilants sur les parcelles symptomatiques jusqu'à la véraison.

VERS DE LA GRAPPE

Des perforations sont visibles. Pensez à changer les plaques engluées et les capsules.

FLAVESCENCE DOREE

T3 conventionnel : à définir.

T3 obligatoire sur les communes de Montréal, Mouchan et Preignan.








METEO

• Les faits marquants de la semaine écoulée

La semaine a été chaude et sèche.

• Pour les prochains jours

La semaine s'annonce sèche et encore plus chaude.

	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17	Lun 18	Mar 19
Températures	18-38	18-38	21-41	22-42	23-43	23-42	21-37
Tendances							

STADES PHENOLOGIQUES

Toutes les parcelles sont au stade « fermeture de la grappe ».

Les premiers grains vérés ont été observés sur une parcelle de Sauvignon. De manière générale, la vigne a tendance à stagner un peu avec les fortes chaleurs.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

De nouvelles sorties ont eu lieu cette semaine, sur jeunes feuilles et celles du haut du feuillage. Le mildiou est très peu sporulant. Il reste contenu sur grappes. Du rot brun est présent.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Gers, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie

Évaluation du risque : Des contaminations se sont produites lors des pluies de fin juin et les sorties se sont extériorisées.

Au vu des conditions climatiques annoncées, le risque de développement du mildiou est modéré. Aucun traitement ne se justifie pour les parcelles indemnes.

Mesures prophylactiques : *L'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.*

Techniques alternatives : *L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Liste des produits de bio-contrôle :*

<https://ecophytopic.fr/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

- **Situation au vignoble**

Les symptômes sont assez fréquents, notamment sur les parcelles à historique et les cépages sensibles. Ils progressent sur certaines parcelles.

Évaluation du risque : restez vigilants jusqu'à la véraison sur les parcelles avec des symptômes.

Sur les parcelles saines et au stade « fermeture de la grappe », la protection peut être stoppée.

Pour les parcelles destinées à la production d'Armagnac, veuillez-vous référer à la note de préconisations techniques produite par le BNIA (envoyée avec le BSV n°10).

Techniques alternatives : *L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>*

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Éléments de biologie**

La forte sensibilité des grappes perdure jusqu'à la fermeture complète de la grappe. Cette sensibilité diminue fortement dès la véraison est enclenchée.

- **Situation au vignoble**

Sauf cas particuliers (défaut de protection ou forte infestation préalable sur feuilles), aucune évolution cette semaine, ni sur feuilles, ni sur grappes.

Évaluation du risque : La semaine s'annonce encore sèche, la période de gestion du black-rot se termine sur les parcelles saines. Sur les parcelles les plus impactées, il faut rester vigilants jusqu'à la véraison.



Evolution des symptômes de black-rot – Photo CA81

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

- **Situation au vignoble**

Aucune évolution cette semaine.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour des situations spécifiques : lésions sur baies suite à la grêle, conditions climatiques humides, charge

importante, entassement des grappes, capuchons floraux qui restent collés, présence de vers de la grappe...

La météo actuelle est totalement défavorable à l'installation ou à la progression du Botrytis.

Mesures prophylactiques : L'effeuillage réalisé à la nouaison permet d'améliorer le microclimat au niveau des grappes et de limiter le développement du Botrytis. Attention cet effeuillage doit être réalisé côté soleil levant pour éviter le risque de brûlures.

VERS DE LA GRAPPE (Lobesia botrana)

- **Situation au vignoble**

Les captures sont très faibles à nulles. Les perforations sont visibles mais en faible quantité.

- **Modélisation**

Les stades larvaires L3 à L5 sont modélisés.

Évaluation du risque : Quelques perforations sont visibles.

Pensez à changer les plaques engluées et les capsules.

La gestion de la G2 n'est plus d'actualité. Afin d'évaluer le niveau de pression et ajuster la stratégie en G3, un dénombrement des perforations devra être réalisé dans les prochains jours.

Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes en fin de G2 (parcelle en confusion)

Techniques alternatives : Confusion sexuelle.

CICADELLE VERTE (Empoasca vitis)

- **Situation au vignoble**

Les populations larvaires continuent de remonter avec présence de jeunes larves. Les adultes sont très peu présents désormais. Des symptômes sont signalés.

Évaluation du risque : Les adultes sont moins présents. Ce sont les larves qui sont responsables des grillures. Surveillez l'évolution des populations larvaires et dénombrez-les.

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place

FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

- **Situation au vignoble**

Des larves de stade L4-L5 sont signalées sur le vignoble. Des mues sont visibles, il y a donc potentiellement des adultes.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T1	du 7 au 19 juin	Terminé
T2	en conventionnel : 14 jours après le T1 (21 juin au 3 juillet) en AB : 10 jours après le T1 (17 au 29 juin)	Terminé Terminé

	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque (dates à préciser ultérieurement)	A définir
T3	en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque (27 juin au 9 juillet) Le T3 est obligatoire sur les communes de Mouchan, Montréal et Preignan.	Terminé

Le T3 est obligatoire sur les parcelles de vigne-mères.

Hormis sur les communes de Mouchan, Montréal et Preignan, la réalisation du T3 est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2021 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds flavescents dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet aux larves de cicadelles de remonter dans la végétation. Il faut épamprer avant les traitements afin d'en augmenter l'efficacité.

DIVERS

Des symptômes d'ESCA, dont des formes apoplectiques, sont signalés.

Des thrips sont observés sur Petit et Gros Manseng

Prochain BSV, le 19 juillet

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Chambre d'Agriculture du Gers, Les Hauts de Montrouge, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Groupe Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.